

Transmis le : 22 JUIN 2023

(Préfecture Foix)

Affiché le : 27 JUIL. 2023

(Hôtel du Département Ariège)

**DELIBERATION n°105 du Conseil d'Administration de l'Institution Interdépartementale pour  
l'Aménagement du Barrage de Montbel.**

-----

Réunion du 6 juin 2023 réunie en l'Hôtel du Département à FOIX sous la Présidence de Madame  
QUILLIEN

**Présents :**

Raymond BERDOU, Joëlle CHALAVOUX, DANIEL DEDIES, Jean-Michel FABRE, Jean-Paul FERRE,  
Muriel FREYCHE, Loïc GOJARD, Nicole QUILLIEN

**Absents excusés :**

Pascal BOUREAU, Alain GINIES, Gilbert HEBRARD, Jessica MIQUEL, Jean-Michel SOLER, Christine  
TEQUI, Alain TOMEIO

---

**Objet : AFFECTATION DES RESULTATS 2022 - BUDGET PRINCIPAL**

Vu les articles L5421-1 (alinéa 3) et L3312-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52

Vu le rapport de Madame la Présidente du Conseil d'Administration;

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION** après en avoir délibéré

**Article 1 :** Approuve l'affectation des résultats du Budget Principal, conformément aux principes  
définis par la nomenclature M52 :

- 1 079 895,23 € en recettes à l'article 001 « Solde d'exécution d'investissement reporté » de la  
section d'investissement ;
- 362 229,72 € en recettes à l'article 002 « Excédent antérieur de fonctionnement reporté » de la  
section de fonctionnement.

**Article 2 :** Autorise Madame la Présidente à remplir toutes les formalités utiles en vue de  
l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal  
administratif de Toulouse dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme

La Présidente,  
Nicole QUILLIEN



**REÇU LE :**

**23 JUIN 2023**

**SGCD FOIX**

